

# Journal du Lot 25<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Par qui suis-je donc commandé — a le droit de se demander le pays — et à quoi bon me faire élire des députés et des ministres s'ils ne doivent être que des dirigeants dirigés ?

On devrait bien nous épargner certaines sottises un peu trop grosses et qui s'expriment parfois en apostrophes pathétiques :

— Ah ! mauvais citoyen, vous désirez donc l'échec du gouvernement Blum, sans souci des maux qu'en éprouvera le pays !...

— Il s'agit bien de désirs ou de souhaits !... Ce n'est pas avec cela qu'on forgera l'avenir, mais avec des actes. Nous n'en sommes pas aux sucres du nouvel an, mais aux dangers hasardeux d'une aventure sociale qui ne commence pas précisément par des embrassades. Elle va se développer sur le plan des plus rudes réalités qui ne laissent aucune place aux vœux de bon ou de mauvais sort. Les considérations de faits, voilà ce qui s'impose à tous. La question n'est pas de désirer mais de réaliser, de souhaiter mais d'accomplir !... Ni en paroles, ni en pensée, nous n'avons formé le vœu inutile et puéril que le gouvernement échoue ! Non, Seulement, l'étude raisonnée des conditions qui lui sont faites et de la position où il se trouve nous fait croire qu'il échouera. Ce qui n'est pas du tout la même chose et ce qui — quand on essaye de se figurer la suite — n'a rien qui puisse nous réjouir.

Mais, sans anticiper sur un avenir incertain et pour ne considérer que le présent, est-ce que le nouveau gouvernement n'a pas commencé par le plus rude de tous les échecs ? Est-ce qu'il ne s'est pas senti comme dépossédé du pouvoir au moment où il venait le prendre ? Est-ce qu'il n'a pas été obligé de subir une volonté extérieure à la sienne ? Est-ce qu'il n'a pas été placé tout de suite sous la domination d'une puissance devant laquelle il s'est incliné sans même oser chercher qui l'exerce et par quels moyens elle agit ?

Dans l'esprit de tous, il y a cette certitude que les ministres font la parade au gouvernement, mais que le pouvoir est ailleurs... Français moyen, petit ou grand, interrogé n'importe qui, dans la rue, au magasin, au bureau ou à l'atelier. Demandez au premier venu, non pas même qui commande cette mobilisation presque générale des travailleurs, mais seulement si les socialistes délégués au ministère de la France sont en mesure d'exercer sur elle une influence quelconque ?... Demandez et vous verrez ce qu'on vous répondra !

Devant ce fait énorme, dont les conséquences extérieures ou intérieures peuvent être si graves, les prétendus dirigeants du pays sont restés désarmés et impuissants. Tout s'est passé en dehors d'eux et comme s'ils n'étaient pas là. Des inconnus ?] ont créé ce mouvement, l'ont dirigé et développé, sans autre souci du gouvernement que pour lui en imposer les conséquences et pour les lui faire inscrire dans la loi. Les ministres ont rempli l'office du greffier enregistrant les termes d'un arrêt que d'autres ont rendu ! Les « masses prolétariennes » ont ignoré les socialistes ministres et les ministres socialistes, leurs discours radiodiffusés, leurs instances et leurs supplications ; elles ont mené leur action comme elles ont voulu. Elles finiront quand elles voudront et le plus juste qu'on puisse dire du ministère c'est que, dans cet immense conflit social, il aura été comme s'il n'était pas !

Si ce n'est pas là un « échec », alors c'est que nous ne connaissons plus le sens des mots. Et il nous paraît d'autant plus sérieux que le ministère est au début de sa carrière et que ceux qui ont conduit ce mouvement savent maintenant comment il faut s'y prendre pour « agir » sur lui. Et que, quand on veut commander le gouvernement, on n'a pas besoin de passer par le Parlement.

Si l'on y réfléchit, on pensera que le régime parlementaire vient de recevoir un coup aussi grave que celui du 6 février ! Seulement, cette fois, il l'a reçu de ceux qui se disent ses défenseurs !

Ce que nous venons de dire n'implique aucun jugement sur la valeur

des revendications ouvrières. Il ne nous étonne pas du tout que le désarroi économique actuel, dû à des causes où les travailleurs ne sont pour rien, engendre des réclamations et des protestations. Ce qui est inouï, c'est que dans un événement de cette importance l'action gouvernementale soit à peu près nulle et que le pays puisse se dire : par qui suis-je donc commandé et à quoi bon me faire élire des députés et des ministres s'ils ne doivent être que des dirigeants dirigés ?...

Il y a quelque temps, M. Léon Blum, qui excelle à faire entendre des menaces sans les formuler expressément, donnait à comprendre qu'il n'aurait pas besoin de plusieurs appels pour jeter les masses populaires dans la rue !

Sans doute, voudrait-il être sûr désormais qu'elles n'y descendront pas appelées par d'autres que par lui ! Sans doute voudrait-il être sûr qu'il ne sera jamais dans la tragique obligation d'avoir à désertier son devoir ou d'avoir à sauvegarder un ordre civil qu'il affirme vouloir défendre alors qu'il se proclamait autrefois résolu à le détruire !

Il sait maintenant, et c'est bien dur pour lui, que les « masses populaires » sont prêtes à obéir à d'autres voix que la sienne, plus puissantes que la sienne. Ceux qui ont voulu rester en dehors du pouvoir pour l'exercer plus pleinement n'auront pas besoin de sa permission pour déchaîner l'orage ou le renfermer... Pauvre chef qui attend les ordres, c'est sous cette menace qu'il va vivre désormais, ne sachant même pas si son obéissance le sauvera !

En tout cas, M. Léon Blum n'aura pas le droit de se plaindre de ses adversaires politiques. Ceux-ci ne dépeignent pas contre lui l'acharnement systématique qu'il déployait contre eux. Ils le surveillent et le contrôlent, comme il se doit en régime encore libre. Mais ils n'essayent pas de le paralyser. Ils ne lui ont même pas demandé d'explications sur sa politique extérieure, confiée à des mains dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne paraissent pas très expertes à la bien diriger !

Parlementairement, il s'engage dans la carrière gouvernementale avec plus de chances qu'aucun de ses prédécesseurs. Il dispose d'une majorité qui a su se faire élire et que rien n'empêche de le soutenir.

Nous allons voir comment il s'en servira.

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

## Le Temps des Roses

Voici venu le temps des roses et nos jardins se parent délicieusement de cette jolie fleur, si délicate et parfumée. Quelle est son origine ? On l'ignore ; elle fut de tous les temps et de tous les pays. Elle fut la plus haute antiquité elle fut chantée et fêtée par les poètes de tous les mondes. Les Grecs en firent l'emblème de la jeunesse, les Romains s'en couronnaient en effleurant les pétales et, si nous la cherchons dans le tointain de notre histoire, nous voyons que Charlemagne avait un culte particulier pour elle et en recommanda la culture et que, même avant lui, Saint Médard évêque de Noyon, en voulant récompenser chaque année la jeune fille la plus vertueuse, avait choisi la rose comme emblème de la pureté et de la sagesse et en parait la tête de celle qui devint ainsi la rosière.

Mais on peut dire que l'Orient et particulièrement la Perse, fut et est demeuré le pays des roses par excellence. Si l'on parcourt les auteurs très anciens de ces pays, on voit que les jardins de roses mettaient leur enchantement dans toutes les villes et l'on trouve chez tous les poètes du temps des hommes et des romans en l'honneur de cette divine fleur.

« La terre de Gulistan, le royaume des roses, chante Sadi, ne sera jamais stérile et ses parfums enivreront toujours nos âmes. »

Encore aujourd'hui, certains pays orientaux comme l'Ispahan en Perse, le Cachemir dans l'Hindoustan et, plus près de nous, Kéramlik et Karlova en Bulgarie, font une culture intensive de la rose et sont des producteurs importants de roses. En Europe, les deux grandes roses rosiflorées sont la Luxembourg et le pays nicois, mais alors que le premier n'est surtout à la vente de l'arbuste, l'autre se préoccupe plus particulièrement

## Informations

### A la Chambre

Samedi, à la séance de la Chambre, M. Blum, président du Conseil, a donné lecture de la Déclaration ministérielle.

Cette lecture a été suivie aussitôt de la discussion des interpellations. MM. Vallat, Lacour-Grandmaison, Dommenge, Louis Marin ont pris la parole. Le Président du Conseil a répondu aux divers orateurs. Dans sa réponse, il a déclaré : « Le Gouvernement restera fidèle à ses engagements, mais il demandera qu'on n'abuse pas du pacte conclu pour refuser au pays les satisfactions qu'il espère et attend. »

Parlant des grèves, il a déclaré qu'il ne se servira pas de la force pour faire évacuer les usines, mais qu'il emploiera à la conciliation entre patrons et ouvriers.

La Chambre a adopté un ordre du jour de confiance par 384 voix contre 210.

### Un discours de M. Doumergue

M. Gaston Doumergue a prononcé un discours à l'occasion de l'Assemblée des conseillers du commerce extérieur de la 9<sup>e</sup> région économique ; faisant allusion à la difficile situation économique de l'heure présente, il a déclaré :

« Il y avait autrefois des traités de commerce, il n'y a plus aujourd'hui que des règlements de contingentes et de licences. On peut aisément comparer hélas ! les résultats qu'on pouvait attendre des négociations d'alors par opposition aux résultats précaires de nos accords actuels. »

« Pour en améliorer la portée, il faut que l'agriculture, le commerce et l'industrie s'allient et s'associent dans la difficulté, il faut enfin que le crédit, le capital, le travail et l'intelligence dans un effort commun, fassent renaitre la confiance qui, seule, a toujours permis à la France de triompher dans les moments difficiles. »

### Les grèves dans la région parisienne

Comme les jours précédents, dimanche 12<sup>e</sup> jour de grève, tous les services publics ont été assurés. Les arrivages aux Halles ont eu lieu normalement. Une entente est intervenue en ce qui concerne le ravitaillement des Halles Centrales en fruits et légumes.

D'autre part, les ouvriers des dépôts de pétrole et d'essence ont décidé la reprise du travail. Mais les bateliers de la région de Dunkerque ont cessé le travail. M. Salengro, ministre de l'intérieur a déclaré : « Je crois pas exagérer en affirmant qu'on peut envisager les jours qui vont venir avec plus de confiance. »

### La crise belge

M. Vandervelde s'est rendu au Palais-Royal. A l'issue de sa conversation avec le roi, le chef du parti socialiste a déclaré officiellement qu'il avait accepté de former un Cabinet d'Union nationale.

Il a ajouté qu'il se pourrait que dans les groupes qui formeront le gouvernement avec les socialistes, certaines personnalités n'acceptent pas de collaborer. Il semble donc que M. Vandervelde choisira parmi les catholiques et les libéraux les hommes politiques qui seront prêts à accepter avec les socialistes un programme commun.

### En Palestine

L'émir Abdouh, qui règne sur le territoire arabe de Transjordanie, a échoué dans les efforts qu'il avait entrepris pour aboutir à un accord entre le gouvernement et les grévistes arabes.

Cinq membres du comité arabe, y compris le maire de Jérusalem, lui auraient déclaré qu'ils ne peuvent mettre fin aux actes de violence, à moins que le gouvernement britannique ne change radicalement sa politique et ne suspende l'immigration juive.

de l'utilisation de la fleur par la parfumerie. Tout le monde connaît les champs de roses que les habitants de Grasse cultivent ainsi.

L'usage de cette jolie fleur pour la fabrication des parfums a toujours été très répandue. En Orient, l'huile ou essence de rose a été, durant des siècles et, est encore aujourd'hui, l'objet d'un commerce très actif. La rose a servi aussi, durant longtemps à des usages médicaux. Particulièrement à l'époque de la Renaissance, elle entrait dans la composition de plus de 800 préparations. Elle sert encore à présent comme astringent, comme calmant et comme purgatif. Ajoutons que les Grecs et les Romains lui attribuaient le pouvoir de préserver de l'ivresse. « L'odeur de la rose », écrit Athénée, est recherchée par les buveurs comme un puissant remède contre les pesanteurs de tête causées par les fumées du vin. »

L'odeur si délicate de la rose a toujours été particulièrement recherchée. Cependant, il est des personnes qui éprouvent à la respirer une impression pénible. On sait que la reine Anne d'Autriche ne pouvait la supporter et que le duc de Guise tomba en pâmoison à l'approche d'une rose.

Daniel BRUCS.

### La situation en Europe centrale

Les chefs d'Etat des puissances de la Petite-Entente, M. Edouard Benès, le prince régent Paul de Yougoslavie et le roi Carol sont réunis à Bucarest.

Ce fait, s'il prouve l'étrouffée des liens qui unissent les trois gouvernements, indique aussi l'inquiétude qu'ils ressentent en présence d'une situation européenne fort trouble.

L'entrevue de M. Mussolini avec M. Schuschnigg et les bruits qui ont couru à ce propos d'une restauration possible des Habsbourg, le byzantinisme de la S.D.N., l'activité de l'Allemagne, la crainte de voir la France, jusqu'ici leur principale alliée, impuissante à diriger le jeu européen, l'attitude indécise de la Grande-Bretagne autant de choses qui légitiment l'émotion de la Petite-Entente et qui l'incitent à ne tenir compte que d'elle-même.

### En Abyssinie

On mande d'Addis-Abéba que le maréchal Graziani a reçu la soumission du ras Haïlu, l'ancien chef du Godjam, emprisonné par le négus à Dire-Dadoua.

Le maréchal a également reçu l'ancien ministre d'Ethiopie à Rome. On mande également que l'hôpital italien d'Addis-Abéba, actuellement hôpital militaire, sera prochainement rendu aux besoins de la population civile, sous la direction du professeur Aldo Castellani.

### EN PEU DE MOTS...

— Dans la bourgade de Mula, près de Murcie (Espagne) les bonnes ont déclaré la grève et abandonné les maisons où elles étaient occupées. Elles demandent la journée de 50 pesetas par mois et une journée de congé par semaine, sans compter le dimanche.

— Les assassins de Mme Veuve Lamy, les nommés Louis Courraud et Victor Duchemin, condamnés à mort, ont été exécutés samedi, devant la prison de Coutances.

— L'express Paris-Vienne, qui quitte Paris à 22 heures et doit arriver à Vienne le lendemain à 22 h. 15, a déraillé. On signale deux morts et 6 blessés grièvement. Les deux morts sont : un employé des postes et un des chauffeurs de la locomotive.

### NOS ÉCHOS

#### Un drame.

Le Derby vient d'avoir lieu. C'est la grande épreuve hippique britannique. En 1884 elle causa un drame demeuré célèbre dans l'histoire des courses en Angleterre.

Un notaire de Londres qui avait fait quelques « emprunts » aux fortunes de ses clients confiés à ses soins, voulut restituer ce qu'il leur devait en jouant sa chance au Derby, sur un cheval qui s'appelait Saint-Gatien.

Il mit toute sa fortune sur le cheval en y ajoutant de nouveaux « emprunts » faits à ses clients. Il se trouvait avec quelques personnes autour d'une machine à imprimer — alors en enfance — qui devait apporter le résultat. Bientôt l'appareil entra en mouvement et il lut : « Harvester », le nom du cheval qu'on avait donné comme « possible ». Sans plus attendre, il sortit et se tua d'un coup de revolver.

Eût-il attendu une minute de plus qu'il eût appris qu'Harvester et Saint-Gatien étaient arrivés à « death-heat » ce qui voulait dire qu'il avait gagné de quoi rembourser ses clients et plus encore.

Depuis ce jour, les mots « death-heat » précèdent toujours les noms des deux chevaux arrivés ensemble au poteau.

#### Histoire de fous.

Un chargé de mission du ministère de la Santé publique visitait un asile aliéné, et, visiblement, il était fort ignorant des plus élémentaires règles de la psychiatrie, par exemple :

— A quoi reconnaissez-vous, demanda-t-il au docteur qui l'accompagnait, que vos pensionnaires sont bel et bien insanes ?

Le docteur, assez surpris, regarda fixement si son hôte ne plaisantait pas, puis le découvrant tout à fait sérieux, il répondit avec un beau sang-froid :

— Nous leur posons des questions dont les réponses ne peuvent manquer d'être fautes par toute personne ayant son bon sens. Comme celle-ci : « L'explorateur de Malice fit trois voyages dans le centre de l'Afrique. Au cours duquel mourut-il ? »

— Et alors ? interrogea le chargé de mission.

#### Tourisme.

Une panne. On est dans un petit village. Il faut attendre, c'est long.

— Un homme passe. Espérance.

— Y a-t-il quelque chose à voir dans ce pays, Monsieur ?

— Rien, dit le lacornique promeneur.

— Comment ! Pas de cathédrale ?

— Non.

— Pas un musée ?

— Non.

### CHOSSES D'ACTUALITÉ

## L'AVIATION COMMERCIALE FRANÇAISE

L'aviation est sans conteste un des facteurs les plus importants de l'économie mondiale et l'activité croissante d'une exploitation aérienne stable exige le renouvellement fréquent de son matériel.

En effet, de tous les modes de transport, la technique aéronautique est celle qui évolue le plus rapidement et les appareils en service doivent être assez fréquemment remplacés par d'autres types qui les surpassent en vitesse, en confort et en sécurité.

Créée en 1933 par la fusion des cinq Compagnies aériennes françaises : Air-Orient, Air-Union, Aéropostale, Cidna et Farman, Air-France trouva dans les hangars une flotte importante d'avions et d'hydravions, aujourd'hui entièrement abandonnée :

— Hydravions bimoteurs Cams 53/1, 53/2 et 50/3.

Avions monomoteurs et trimoteurs Farman de types divers.

Avions monomoteurs Latécoère 25, 26 28/0.

Avions monomoteurs Potez 29 et 32.

Avions bimoteurs Dioré-Olivier 213.

Avions monomoteurs Bréguet 280 T. et 284 T.

La vitesse de ces divers appareils variait de 145 km.-h. (Cams) à 170 km.-h. (Farman) et le nombre de places offertes de 4 à 8.

Seuls, les bimoteurs Wibault 282 des anciennes Compagnies atteignaient les 205 km.-h. et pouvaient transporter 10 passagers.

En 1936, la flotte d'Air-France s'enrichit de l'appoint de :

Bloch 300 et 220.

Dewoitine 620, 333, 338.

Farman 224 (6 seront en service au printemps prochain).

Potez 56.

Bréguet-Saigon.

Tous ces appareils atteindront ou dépasseront largement le 300 km. à l'heure, même ceux prévus pour 40 passagers, comme le Farman 224.

Sur les parcours méditerranéens, les Cams ont définitivement été retirés pour être remplacés par des quadrimoteurs Lioré-Olivier et des Bréguet-Saigon, plus rapides, et plus confortables.

Sur l'Atlantique sud, une flotte d'avions et d'hydravions puissants, à grand rayon d'action, a été créée et a déjà fait ses preuves :

Farman 220.

Laté 300 et 301.

Blériot 590.

Elle sera bientôt renforcée de :

Deux avions Farman 220.

D'un hydravion Lioré 47.

D'un hydravion Loire 102.

En moins de trois ans, le matériel a dû être entièrement renouvelé et a fait place à des appareils dont les performances sont nettement supérieures. La

— Vraiment rien ?

— Ah si ! Allez donc voir chez le charcutier, il vient d'acheter une machine à couper le jambon, c'est une pure merveille...

Sommeil du juste.

Un ménage a une petite bonne qui n'a qu'un petit défaut. Pas moyen de la faire lever le matin. Elle dort jusqu'à ce que Madame aille la réveiller.

Alors, madame lui achète un réveil et lui en explique le fonctionnement. On le met à 7 heures. Mais le lendemain même aventure que les autres jours. L'enfant ronflait encore à 9 heures du matin.

— Qu'est-ce qui s'est passé ? interrogea madame.

— Je ne sais pas, répondit la petite bonne avec une délicate candeur ; il a dû sonner pendant que je dormais !

Enfants !

Le jeune fils d'un confrère qui écrit pour une petite firme des manuels sur

vitesse moyenne a, dans certains cas, presque doublé, sans que la sécurité en soit amoindrie.

Au contraire, en 1935, 68.985 passagers ont été transportés, sans accident, sur les lignes d'Air-France.

Les bimoteurs Potez 62, dont l'apparition sur les lignes du réseau continental d'Air-France remonte à avril 1935, sont maintenant au nombre de dix-neuf et ont été également améliorés.

Afin que les résultats acquis sur un point du réseau puissent être rapidement généralisés sur l'ensemble de celui-ci, les lignes d'exploitation relativement facile ont servi de champ d'expérience aux innovations à introduire sur les lignes plus délicates.

Il en a été ainsi pour tous les aménagements nouveaux relatifs à la sécurité, à la radio, aux procédés pour vols de nuit et au pilotage automatique. Dans tous ces domaines, les lignes européennes de la Compagnie Air-France lui permettent de suivre de près, en exploitation, les dispositifs nouveaux avant de les introduire sur les lignes lointaines. La diversité des conditions d'exploitation sur l'ensemble d'un réseau de 39.223 km. varie assez pour que les conditions d'expérimentation les meilleures précèdent la généralisation en service.

Enfin, dans une Compagnie aérienne, le trop grand nombre de types de cellules et de moteurs empêche pratiquement d'étudier avec tous les soins désirables les caractéristiques de fonctionnement de chacun d'eux. En ce qui concerne les moteurs en particulier, il est pratiquement impossible d'avoir, pour l'entretien et les réparations, des équipes suffisamment spécialisées, si l'on ne limite pas le nombre des types. A la fusion, le nombre de types de moteurs utilisés s'élevait à 22, a été ramené par Air-France à 10.

Par ailleurs, il faut compter avec les délais obligatoirement nécessaires à la construction et à l'expérimentation en service de nouveaux types d'appareils. Il faut donc ne mettre en construction qu'un nombre assez faible de types. En particulier dans le cas d'Air-France, réseau mondial, il y avait le plus grand intérêt à envisager, pour les lignes à long courrier et les lignes européennes, sinon les mêmes appareils, du moins des appareils très voisins, afin de réduire au minimum la durée de ces adaptations.

En 1933, au moment de la fusion entre les cinq Compagnies, Air-France trouva une importante flotte d'avions et d'hydravions aujourd'hui abandonnés. Ainsi l'aviation reste toujours en tête du progrès grâce à ses constantes améliorations et offre à ses usagers la plus certaine garantie de sécurité par l'apport d'un matériel homogène et éprouvé.

Armand AVRONSAERT.

un peu tous les sujets, semblait, ce jour-là, vivement intéressé par la dernière plaquette de son papa : « Comment il faut élever les enfants. »

— Qu'est-ce que tu cherches là-dedans ? lui demanda son père amusé.

Et lui simplement :

— Je voudrais voir si maman et toi vous m'avez bien élevé !

Il a six ans !

Défense de...

On a lu, l'autre matin, dans les journaux, l'histoire de cet incendie allumé au Musée de Denver, aux Etats-Unis, par un cambrioleur qui avait jeté, pour forcer une vitrine résistante, sa cigarette mal éteinte sur un tapis. Le feu gagna, en l'absence de tout veilleur de nuit, deux salles qui furent entièrement brûlées. André Lefaur lisait ce fait-divers :

— On devrait bien, fit-il, défendre aux cambrioleurs de fumer pendant leur travail !

LE LISBON.

# Chronique du Lot

## Le Centenaire de la Caisse d'Epargne

On a dignement célébré, dimanche, le Centenaire de la Caisse d'Epargne de notre ville. Les organisateurs de cette cérémonie s'étaient efforcés de lui donner beaucoup d'éclat, car cette institution est essentiellement populaire et elle a pu prospérer dans notre ville grâce au dévouement d'une longue suite d'administrateurs qui lui ont consacré leurs soins désintéressés.

Le Conseil des directeurs avait convié à cette célébration les Caisses d'Epargne des villes voisines et des départements de la région. Celles-ci avaient répondu à cet amical appel.

### La réception et la visite de la Ville

Vers neuf heures et demie, ils étaient reçus, dans une première réunion corporative si l'on peut ainsi dire, à l'hôtel de la Caisse d'Epargne, rue Victor-Hugo.

Là, l'excellent et dévoué M. Paubert, président de la Commission, et M. Besse, directeur, entourés des administrateurs, firent accueil aux représentants de Toulouse, Agen, Aurillac, Montauban, Souillac, Figeac, Gourdon, Brive, Tulle, Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Tonneins.

Cordialement, M. Paubert souhaita à nos hôtes la bienvenue et sous la direction de M. Besse, on visita les locaux nouvellement aménagés.

Puis, en deux cars aimablement prêtés par M. Artigalas, on fit visiter Cahors aux invités.

Notre ami, Eugène Grangé, dirige l'excursion et présente notre ville, ainsi que M. Irague. Par le Pont Valentré, on fait d'abord le tour classique qui permet d'avoir une superbe vue d'ensemble. Puis on rentre en ville par la côte des Evêques. Des arrets successifs aux remparts, à la porte Saint-Michel, à la Barbacane, et à la Tour des Pendus, place des Mobilis, à la Tour du Pape Jean XXII, à la Cathédrale, aux cloîtres, présentés avec la science et l'agrément que sait y mettre Eugène Grangé, permettent à nos visiteurs d'admirer les souvenirs qui font le charme et la beauté de Cahors. On explore aussi les pittoresques quartiers de la vieille ville : la rue Château-du-Roi, la rue Four Sainte-Catherine, les restes du collège Pellegry... Grâce à MM. Grangé et Irague cette visite prend tout son intérêt, fait grande impression et laissera à nos hôtes un durable souvenir.

Au cours de la visite, le groupe nombreux et recueilli fit une halte devant le Monument aux Morts. Une belle palme y fut déposée tandis que les assistants, découverts, observaient une minute de silence.

### A l'Hôtel de Ville

Avant le banquet, nos hôtes se rendirent à l'Hôtel-de-Ville où ils visitèrent le Musée Léon Gambetta. Ils s'intéressèrent beaucoup à la belle collection de souvenirs sur le grand tribun qui y sont rassemblés et admirèrent les magnifiques fresques qu'Henri Martin a peintes à la gloire des morts de la guerre.

Ensuite leur est offert un apéritif d'honneur. M. de Monzie les accueille, entouré de membres de la municipalité et de nombreux conseillers municipaux. Il prononça à une de ces allocutions charmantes où s'allient l'élégance et l'esprit. Il tient à rendre un hommage particulier à M. Paubert, animateur de cette fête, auquel il dit la reconnaissance du Conseil municipal. Et, au nom de Cahors, il lève son verre à la santé de tous ses hôtes.

### Le banquet

Un banquet, chef-d'œuvre de l'art culinaire et arrosé d'excellents vins, est parfaitement servi à l'hôtel des Ambassadeurs. Ainsi qu'en ont témoigné plusieurs convives, il leur a fait apprécier à leur valeur les ressources gastronomiques de notre vieux pays. Il est placé sous la présidence de M. de Monzie. Parmi les invités, nous signalons au hasard du souvenir : MM. Garrigou, sénateur ; Chaintrier, secrétaire général de la Préfecture ; Gorses, directeur de l'enregistrement ; Orliac, président de la Chambre de Commerce ; Raynaud, directeur de la Banque de France ; Pennes, trésorier-payeur général ; Capelle, directeur des P.T.T. ; commandant Hébrard ; M. le docteur Calvet ; MM. Salanié, Fraysse, adjoints au maire ; Mmes Calméjane-Course, Barreau et Bourjade ; MM. Grangé, Irague, etc...

Au Champagne, M. Paubert, au nom du Conseil des directeurs, salue ses hôtes et invités, célèbre l'œuvre dont on fête aujourd'hui le centenaire. Il donne ensuite une série d'intéressants renseignements sur la carrière séculaire de la Caisse d'Epargne de Cahors dont il montre, surtout depuis 1871, le magnifique développement. Il termine, aux applaudissements de l'assistance, en levant son verre à la santé des invités et à la prospérité des Caisses d'Epargne qui ont bien voulu s'associer à la célébration du centenaire de celle de Cahors.

Au nom de ses collègues de tous les départements, c'est M. Tandonnet, directeur de la Caisse d'Agen qui répond à M. Paubert. Il le fait de façon charmante. L'accueil fraternel de la Caisse d'Epargne de Cahors lui faisait croire qu'on était en famille. Il parle de la visite faite en ville avec ses aimables et savants cicérons qui lui

ont révélé des merveilles d'art et d'histoire. Il remercie M. de Monzie de son accueil à l'Hôtel-de-Ville et adresse ses vœux, à la manière antique, avec des libations, à la Caisse d'Epargne de Cahors, à ses directeurs, à la ville et à la population cadurcienne.

M. de Monzie ne veut pas laisser sans réponse les aimables paroles de M. Tandonnet. Et, passant de l'un à l'autre, trouvant pour chacun les mots qui touchent et font plaisir, M. de Monzie salue successivement les invités de la Caisse de Cahors et les villes qu'ils représentent. Nous faisons, dit-il, du régionalisme à coups de centennaires ; mais tous prétextes nous sont bons pour accueillir ceux qui veulent bien nous visiter. Nous voulons être une ville de bon accueil aussi bien pour les princes de l'Eglise que pour les princes de la Troisième Internationale.

Et il lève son verre aux hôtes de Cahors.

### Au Théâtre

A l'issue du banquet, avait lieu une séance au Théâtre au cours de laquelle devant une salle bondée jusqu'aux cintres on procéda à la distribution de 150 livrets de Caisse d'Epargne aux enfants des familles nombreuses de Cahors, geste qui a beaucoup touché la population de notre ville.

Cette distribution était précédée d'une causerie de M. de Monzie dont l'éloquence se plie à toutes les circonstances et se prête à tous les sujets. L'orateur avait à parler des Caisses d'Epargne et sur le faire avec un charme et un agrément qui le fit écouter avec autant d'attention par les nombreux enfants présents dans la salle que par les grandes personnes.

Il rend l'hommage dû à M. Paubert et aux directeurs actuels. Puis à la mémoire du maire cadurcien, M. Brive, qui fut un des organisateurs de la Caisse de Cahors et dont le souvenir est perpétué par une plaque sur une des principales rues de la ville que certains de nos concitoyens ont tort de croire consacrée à une ville voisine... Puis M. de Monzie montre l'importance des Caisses d'Epargne qui sont aujourd'hui comme le thermomètre de la confiance publique. Cette importance est d'ailleurs appelée à grandir encore et ces épargnes accumulées sont destinées à jouer un rôle de tout premier rang dans la restauration de l'économie nationale. M. de Monzie termine sa causerie par un rapide exposé historique des Caisses d'Epargne, en qui il faut garder confiance, car si elles ont une belle histoire, elles n'ont pas d'histoires.

L'auditoire applaudit vigoureusement cette belle causerie et l'on passe ensuite au charmant concert organisé pour clôturer gaiement cette belle journée.

Les élèves de l'Ecole annexe de l'Ecole Normale chantèrent des chœurs mimés qui obtinrent grand succès. On applaudit beaucoup Mlle Pierrette Ludo qui fait vraiment merveille dans les danses espagnoles, si captivantes. L'habile chanteur qu'est M. Vialard fut vivement apprécié dans son interprétation des *Mousquetaires au Couvent* ! Les élèves-maîtres de l'Ecole Normale menèrent avec une remarquable maîtrise la partie chorégraphique. Mmes Traversier, Théodorou, Lauzu, Lurguie, Delmas, Salvan, Marmiesse, Magne, Selves, Sclafra, Pressouyre, Dupuy et Hébrard présentèrent une série de danses harmonieusement réglées. Un duo, tiré d'une opérette de Lecocq, fut très joliment chanté par Mmes Lauzu et Théodorou. Signalons en fin le beau talent de diseur de M. Bourrières qu'on écoute toujours avec un nouveau plaisir.

Une abondante distribution de gâteaux et de friandises fut faite aux enfants sous la souriante et maternelle direction de Mmes Course et Barreau.

Nous ne voulons pas terminer sans féliciter encore l'excellent et dévoué M. Paubert ainsi que les membres du conseil d'administration et les directeurs de la Caisse d'Epargne pour la belle ordonnance et la magnifique réussite de cette grande journée.

### UNE BELLE SOIRÉE

Dans le programme des fêtes du Centenaire de la Société de la Caisse d'Epargne de Cahors, il était annoncé qu'un concert public serait donné sur les Allées Fénélon par les Sociétés musicales, chorales de la ville.

Aussi bien, dès 20 heures et demie, le public cadurcien avait pris place sur les Allées Fénélon. Il savait qu'il allait profiter d'une bonne heure de régal musical et chorale : Avenir Cadurcien, Chorale du P.O., Orphéon et les Amis de l'Harmonie prêtèrent leur concours.

Le public ne fut pas déçu. A 21 h., l'Avenir Cadurcien parait et ouvre le concert par une « Fantaisie sur le Pays du Sourire » et une « Fantaisie sur miss Helleyt ». Comme d'habitude, les excellents musiciens de l'Avenir Cadurcien sont vivement applaudis.

Mais voici la Chorale du P.O. qui, accompagnée par l'Avenir, chante les « Echos du Quercy ». C'est la vieille chanson locale que tous les Cadurciens entendent avec plaisir et même avec émotion. Les braves crépissent et il faut reconnaître que les excellents chanteurs interprétèrent avec art la belle œuvre de Kelsen.

Et puis l'Orphéon parait. Sous la direction de M. Gustave Barreau, il

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

### MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL

Postes vacants ou susceptibles de l'être au 1<sup>er</sup> octobre 1936

a) Direction d'écoles de garçons : néant.

b) Direction d'écoles de filles : Duravel (deux classes) ; Figeac (maternelle, 3 classes).

c) Ecoles de garçons : Duravel, Albas, St-Laurent-Lolmie, St-Cyprien, Nuzéjols, Boissières, Marmiac, Marcihaac, Lunan, Faycelles, Ceint-Eau, Biars (adjoint), Camburat, Felzins, Bagnac, Belmont, Bretenoux, Calviac (adjoint), Strenquels, Gourdon (2 postes d'adjoint), Prouilhac, Gourdon, Martel (adjoint), St-Germain, Cavagnac, Fajoles.

d) Ecoles de filles : Cahors (adjointe, cours complémentaire, lettres), St-Laurent-Lolmie, Nuzéjols, Soturac, St-Martin-le-Redon, Douelle, Limogne, Figeac (collège de jeunes filles, classe enfantine), Lacapelle-Marival (adjointe), Camburat, Calvignac, Ste-Colombe, Rudelle, Marcihaac, Comiac, Sénéillac-Latronquière (adjointe), Capdenac, St-Cirgues (adjointe), Gagnac (adjointe), Faycelles, Souillac (adjointe), Gourdon (adjointe, cours préparatoire à l'E.P.S.), l'Hôpital-Saint-Jean.

e) Ecoles mixtes : Sauliac, Blars, Pradines, Labéraudie, Lamagdeleine, Lugnac, Lebril, Floressas, Flaujac-Poujols, Labastide-Marnhaac, Cieurac, Labenque, Constant (Valroufié), Nadillac, Bouziès-Haut, Montlaurzin, St-Caprais, St-Hilaire-Lalbenque, Vidailac, Vaylats, Salvezou (Catus), Cadrien, Gréalou, Espagnac-Ste-Eulalie, Carayac, Labastide-du-Haut-Mont, Mas-du-Noyer, Laborie-Prendeignes, Quissac, Fournagnac, Benneville (Cardaillac), Lamativie, St-Jean-Mirabel, Goursat, Quissac, Flaujac-Lionveron, Reilhac, Séniergues (Montfaucou), Ussel, Loupiac (Payrac), Lavercantière, Beaumont, Anglars-Nozac, Mayrinhaac-le-Francais (Rocamadour).

Les demandes du personnel pour ces divers postes devront être adressées directement à l'Inspection Académique pour le 15 juin courant au plus tard.

Elles devront être formulées conformément aux instructions parues dans le Bulletin Départemental de l'Enseignement Primaire, n° 2, de 1935 page 161.

### VOTES DE NOS DEPUTES

Séance du 6 juin. Débat sur la politique générale du ministère Blum. Scrutin sur l'ordre du jour approuvant les déclarations et exprimant la confiance :

Ont voté pour : MM. Malvy et de Monzie.

A voté contre : M. René Besse.

L'ordre du jour a été voté par 384 voix contre 210.

### Légion d'honneur

M. Pouzargues Jean-Elie, ancien caporal du 7<sup>e</sup> d'infanterie (ancien régiment de Cahors), mutilé de guerre, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Moreau Auguste-Marcel, ancien soldat du 7<sup>e</sup> d'infanterie, mutilé de guerre, est promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

### Association des sous-officiers de réserve

Nous rappelons que l'Association Amicale des Sous-Officiers de réserve du département du Lot organise un banquet le dimanche 28 juin 1936 (repas de midi), à Cajarc.

Le montant du repas est fixé à 20 francs. Prière d'adresser le montant du banquet au camarade Terret Georges, Commissariat de police, à Cahors, avant le 20 juin.

### Equateur

L'exequatur a été délivré à M. Jayme de Nascimento Brito, Consul du Brésil à Bordeaux avec juridiction sur le département du Lot.

### Un de moins !

M. Meyzine, de la ferme de Bel-Air (commune de Vers), a rencontré dans une rue de Vers, un superbe blaireau sur lequel s'élança le chien de M. Meyzine, Celui-ci, saisissant un bâton, abattit le blaireau.

chante « la Violette » de Pallard et « Sur le Lac » de J. King. Inutile de dire que l'Orphéon a obtenu son grand succès habituel.

La partie chorale est terminée. Sur le kiosque prennent place les musiciens de la Société les « Amis de l'Harmonie », qui, dirigée par M. Barreau, font entendre un concert de choix, en interprétant « Babillage (genre) » de Gillet ; « Suite de ballet » de Popy ; « Mazurka » ; « Valse lente » ; « Galop final ». Les auditeurs saluèrent longuement par de chaleureux applaudissements les excellents musiciens que l'on aura, certainement, plaisir à entendre dans les divers concerts qu'ils ne manqueront pas de donner, à la grande satisfaction du public. Celui-ci compte bien qu'une telle soirée n'est que le commencement d'une série. A tous, musiciens et chanteurs, ainsi qu'à leurs chefs, MM. Gustave Barreau et Bourjade, nous adressons nos compliments.

Après le concert, grand bal. Sur la place du théâtre, un excellent orchestre joue danses anciennes et modernes. De nombreux couples tournoient joyeusement. L'animation est grande sur le boulevard et la fête se prolonge ainsi jusqu'à une heure du matin.

## CAHORS

### POUR ETRE ADMIS AU LYCEE GAMBETTA

Le Proviseur du lycée Gambetta a l'honneur d'informer les familles, désireuses de faire admettre un enfant au lycée, pour la rentrée d'octobre, que toute demande doit être accompagnée d'un dossier comprenant :

1° Bulletin de naissance ;  
2° Certificat médical ;  
3° Carnet de correspondance ou notes scolaires pour les élèves des écoles publiques ;  
4° Certificat délivré, sous sa responsabilité par le chef d'établissement, pour les élèves des écoles privées ;  
5° Cahiers de devoirs visés par l'inspecteur primaire pour les enfants instruits dans leur famille.

D'autre part, tous les élèves ayant l'intention d'entrer en sixième, à l'exception toutefois de ceux qui ont été reçus à l'examen des bourses, sont dans l'obligation de passer un examen de contrôle. Cet examen comprendra les épreuves suivantes :

1° Un compte rendu d'une courte lecture faite aux candidats. Ceux-ci devront résumer cette lecture par écrit et répondre à certaines questions relatives à l'intelligence du texte ;  
2° Une dictée suivie de questions ;  
3° Une épreuve d'arithmétique et de système métrique.

L'examen aura lieu le jeudi 2 juillet, à 8 heures, au lycée.

Les résultats des épreuves seront soumis à la Commission d'admission en même temps que les éléments du dossier d'inscription des candidats. Les décisions de Commission seront communiquées aux familles dans le plus bref délai.

### Comité du monument à la reine Astrid

On nous prie d'insérer :

Le Comité départemental du monument français élevé à S. M. la Reine Astrid à Paris, rappelle au public cadurcien, qu'un film parlant consacré à la vie de cette jeune souveraine sera projeté le mercredi 10 juin au Palais des Fêtes, à 21 h. Il sera précédé et suivi de morceaux de musique de circonstance.

Un film documentaire : vers l'Ethiopie, sera ensuite projeté ainsi qu'un romique.

Ce Comité espère que nombreux publics viendra à cette séance si intéressante, accomplissant ainsi agréablement une œuvre de solidarité internationale envers la Belgique.

### Diplôme d'études supérieures

Notre jeune compatriote, M. Fraysinet, professeur adjoint au lycée de Rodez, licencié ès lettres, vient d'obtenir avec mention « bien » le diplôme d'Etudes supérieures de philosophie devant la Faculté des lettres de Toulouse.

Nos vives félicitations à M. Fraysinet qui est un ancien élève du lycée Gambetta.

### Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Association des consommateurs ruraux de l'électricité dans la commune de Bèlaye. » But : défense des intérêts des usagers et accroissement du bien-être par l'électricité. Siège social : mairie de Bèlaye (Lot).

### Fin de grève

La grève, qui avait été déclarée dans l'usine Rafati, à Figeac, a pris fin. 12 ouvriers sur 36 avaient cessé le travail. Ils n'ont pas quitté l'usine, ils y ont mangé les vivres apportés par les femmes, ils y ont couché. Tout, du reste, s'est passé dans le calme. A la suite de pourparlers entre MM. Couleaud, sous-préfet, Bouysou, adjoint au maire, le directeur de l'usine et les grévistes, un accord a eu lieu et les ouvriers ont repris le travail. La grève n'a duré que 3 jours.

### Pigeons-voyageurs

Un pigeon voyageur a été recueilli par M. Fourtoul, à Girard (commune de Duravel). Ce pigeon portait une bague caoutchouc avec le chiffre 473-0 et une bague aluminium, portant : France, 33.242.857, Martineau, Agen.

Egalement, M. Desit, propriétaire au Vie (commune de Sonac), a recueilli un pigeon voyageur portant les indications suivantes : « L. 35 » et « 828.322 France ».

### Trouvailles

Il a été trouvé une somme d'argent par M. Rouquié ; un parapluie, par M. Brugé ; un veston et un parapluie par M. Bataille.

## EDEN

### CETTE SEMAINE

Une romanesque histoire de douleur, de pureté et de volupté.

### Iris perdue et retrouvée

d'après le roman de Pierre FRONDAIE AVEC Raymond ALLAIN, Pierre BLANCHARD Jean DAX et Edith MÈRA EN COMPLEMENT :

Un film d'une haute moralité auquel nul ne pourra rester insensible, et que toutes les mères voudront voir.

### Rapt d'Enfant

Avec Dorothea WEICK et Baby Le ROY la plus jeune et la plus populaire vedette de l'écran

### LA SEMAINE PROCHAINE

Pour la première à Cahors, en même temps qu'à Paris

### Le Film en relief

L'événement le plus sensationnel de l'année.

## FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAIQUES

Le samedi, veille de la Pentecôte, eut lieu à l'Eden Cinéma la première Assemblée générale de la Fédération des Œuvres laïques du Lot.

Les instituteurs et institutrices étaient venus en grand nombre à l'appel de l'Inspecteur d'Académie.

Après avoir exposé le but poursuivi en commun, donné les détails de l'organisation de la Fédération, lu et fait approuver les statuts, l'Inspecteur d'Académie, Président de la Fédération, donna un compte rendu financier, provisoire établissant que les recettes au 30 mai 1936 atteignaient environ quinze mille francs, produit des diverses manifestations organisées depuis le mois de mars, soit en bénéfices nets : 2,640 francs pour le concert du 13 mars, 1,440 francs pour la Fête enfantine du 19 mars, 1,125 fr. pour le bal du 16 mai, 5,250 fr. pour la Journée des Insignes et 4,500 fr. environ de dons divers, bénéfices des séances de cinéma données à Cahors et dans tout le département.

Après avoir vivement recommandé d'utiliser du compte-chèque postal de l'Inspecteur d'Académie, Président de la Fédération, N° 32.801, Toulouse, pour tout envoi de fonds destinés à l'œuvre, afin de faciliter la tâche du trésorier, le Président donna la parole à M. Calmette, trésorier du patronage laïque départemental pour la lecture du compte rendu de l'exercice financier 1935.

Puis on vota pour les élections au Conseil Fédéral et l'Assemblée se dispersa.

L'après-midi, le Conseil Fédéral se réunit après dépoillement des élections, nomma ses Vice-Présidents, M. Astorg, instituteur à Mechemont et Mme Favard, directrice de l'Ecole normale d'institutrices ; son Secrétaire général, M. Delom, instituteur à Souillac ; son Secrétaire adjoint, M. Mailhol, instituteur à Sauzet, en retraite ; son Trésorier général, M. Calmettes, instituteur en retraite, à Cahors ; son Trésorier adjoint, M. Malet, instituteur à Cahors ; puis étudia les mesures à prendre pour la répartition des crédits et l'envoi des enfants aux colonies de vacances.

Auto contre cycliste

Dimanche soir, vers 7 h. 1/2, M. Miran, propriétaire du château de Caix, rentra chez lui, en auto, lorsqu'à l'entrée du village de Caix, il croisa deux jeunes cyclistes. Tout à coup l'un d'eux, Robert Bessières tomba sous l'auto et fut traîné pendant plusieurs mètres.

M. Miran releva le jeune blessé qui était sans connaissance et le transporta chez le docteur Vidal qui constata que Robert Bessières portait plusieurs contusions assez graves.

### Pendu

Samedi, vers 18 heures, la famille de M. Longaygue Jean, propriétaire à Toussy (commune de St-Sozy) ne le trouvant pas dans la maison, se mit à sa recherche. Peu après, elle découvrait le cadavre du malheureux cultivateur pendu dans la grange attenante à la maison.

Pour mettre fin à ses jours, Longaygue était monté sur un tas de fourrage, et avait accroché une corde à une poterie. Il souffrait depuis de longues années d'une maladie incurable. Il était âgé de 77 ans.

### Chasse nouveau genre

En ouvrant son poulailler, M. Roupeyrou, propriétaire au village de Bardaly (commune de Marmiac) fut très surpris de trouver en compagnie des poules un blaireau. N'ayant pas d'arme sur lui, M. Roupeyrou saisit par les reins l'animal. Mais celui-ci mordit cruellement M. Roupeyrou qui, toutefois, réussit à l'assommer.

### Cinq bovins sur la route

Les gendarmes en tournée d'inspection rencontrèrent, sur la route de Rocamadour, 5 bovins à l'abandon. Ils réussirent à les faire pénétrer dans un champ et se mirent à la recherche du propriétaire, M. Bergougnot, qui fut gratifié d'un procès-verbal.

### Eboulement !

On signale qu'entre l'écluse de Ganil et Bouziès, des rochers se sont éboulés, sur l'ancien chemin de halage, à proximité du pont du chemin de fer.

La circulation, comme on le conçoit, est rendue dangereuse, car des accidents très graves sont à craindre, puisqu'aussi bien ces éboulements de rochers se produisent assez souvent.

### Braconnier

Procès-verbal a été dressé, pour braconnage, au sieur Paul Combart, de St-Félix, chasseur et pêcheur réputé.

### Pas de plaque de contrôle

Pour défaut de plaque de contrôle à son vélo, procès-verbal a été dressé à M. Henri Travers, cultivateur à Pomarède.

## PALAIS des FÊTES

MERCREDI 10, JEUDI 11, SAMEDI 13 DIMANCHE 14 (à 21 heures) DIMANCHE (matinée à 15 heures)

### Fernand GRAVEY

### DANS

### Monsieur Sans-Gêne

L'adaptation et le dialogue de Monsieur Sans-Gêne sont de René Pujol, le célèbre auteur du Roi des Resquilleurs, de Si j'étais le Patron.

### Vers l'Abyssinie

Une saisissante vision des régions mystérieuses de l'Ethiopie et des déserts inconnus de l'Afrique Orientale.

## JOURNÉE D'AVIATION

### A LALSENQUE

Brillant succès. Très nombreuse assistance. Nous y notons, au hasard, la présence de MM. Hébrard, commandant militaire de la place de Cahors ; Orliac, président de la Chambre de Commerce ; Artigalas, président de l'Aéro-Club ; Guilhem, conseiller général et de plusieurs autres personnalités.

On admira et on applaudit les prouesses des aviateurs Dubourg, d'Espied et Dubosc. M. Artigalas prit part à la fête et survola la commune. On eut aussi la surprise de voir atterrir un « pou du ciel » venu de Montauban.

Ajoutons que de très nombreux baptêmes de l'air ont été donnés et terminons en félicitant les dévoués organisateurs de cette belle fête aéronautique. Des journées semblables font beaucoup pour la bonne propagande en faveur de l'aviation.

### Vol et arrestation

En rentrant chez eux, dimanche soir, Mme et M. Rhuiès, propriétaires à Tour-de-Faure, constatèrent avec surprise que les portes de leur appartement étaient ouvertes, mais, également, que les armoires avaient été visitées.

Vérification faite, ils s'aperçurent qu'une somme de 1,000 francs et une montre avaient disparu. La gendarmerie de St-Géry fut prévenue et ouvrit une enquête. Certaines constatations faites permirent d'établir que l'auteur du vol était un habitué de la maison. Et, en effet, le jeune Vermande, 21 ans, aide de culture chez M. Rhuiès, ne rentra pas de la soirée à Tour-de-Faure.

La gendarmerie alerta aussitôt le Commissaire de police de Cahors qui établit une surveillance en ville.

Effectivement, lundi matin, vers 9 heures, l'agent Meyre, rencontra dans la rue de la Banque, un jeune homme qui semblait correspondre au signalement de Georges Vermande. Il l'interpella et lui demanda son nom. L'interpellé déclara, en effet, se nommer Georges Vermande et habiter Tour-de-Faure.

L'agent Meyre lui ordonna de le suivre au Commissariat de police. Interrogé, l'aide de culture avoua être l'auteur du vol chez M. Rhuiès. Il déclara être arrivé à Cahors le dimanche soir. Son premier soin avait été d'acheter un Guide Michelin, divers objets et des cigarettes. Des 1,000 fr. volés, il lui restait 958 francs. Il fut, en outre, trouvé en possession de la montre volée chez M. Rhuiès.

Le jeune voleur a été écroué à la prison.

### Auto contre auto

Vendredi soir, vers 16 heures, une camionnette automobile pilotée par M. Pierre Roche, négociant à Cahors, et une auto pilotée par M. Marcony, instituteur à St-Martin-le-Redon, sont entrées en collision à l'embranchement de la rue des Jacobins et de la route de Coty. M. Roche a été contusionné, mais sans gravité.

### Chute de vélo

M. Salesses revenait à bicyclette de la fête des Quatre-Routes et se rendait à son domicile lorsqu'en arrivant au-dessous des Quatre-Routes, dans une descente assez rapide et par suite du mauvais état des freins du vélo, il fit une chute et fut fortement contusionné. Il a été transporté à son domicile où il a reçu les soins nécessaires par son état.

### CONSOMMATEURS !

chez votre épicer exigez les vins en bout, soit ordinaire, ou de dessert estampillés « Borderies Frères ». Cette marque est une garantie. Livr. eff. à dom. par M. Masbou, déposit. Café Place St-Georges, à CAHORS. Tél. 3.69.

## Les Sports

### Rallye National Cycliste du 14 juin 1936

Le rallye, organisé à Cahors, prend une ampleur de plus en plus importante, les engagements affluent de toutes parts ce qui fait prévoir pour dimanche une belle manifestation en l'honneur de la Petite Reine.

Les contrôles de départ sont situés comme suit :

Contravention

Pour défaut de laisser-passer, M. Thamié, propriétaire à Mayrinha-Lentour, qui transportait un chargement de farine, s'est vu dresser contravention.

Défaut de visa

Pour défaut de visa de son récépissé de demande de carte d'identité d'étranger, contravention a été dressée au nommé Drujo Markow, d'origine yougoslave.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Actes immoraux. — Le nommé Simon Calvet, 51 ans, de Castelnaud-Montrastier, poursuivi pour actes immoraux sur une fillette est condamné à 1 mois de prison avec sursis.

Refus de s'arrêter et défaut d'éclairage. — Le nommé Chabot, 17 ans, de Montelera, inculpé de défaut d'éclairage à sa moto et de refus de s'arrêter sur l'ordre des gendarmes, est condamné à deux amendes, l'une de 16 francs et l'autre de 5 francs.

Fraude alimentaire. — Le Tribunal condamne un restaurateur de Saint-Martin-Labouval, à 16 francs d'amende pour vente de vin d'un degré inférieur à celui prescrit par la loi.

— 16 francs d'amende sont, également, infligés, pour le même motif à M. B..., marchand de vin de Cahors.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER 5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli) Métro : Saint-Paul PARIS (13)

TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES CHAMBRES A UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) Téléphone Propriétaire ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs

Hymène. — Jeudi a été célébré à Larroque-des-Arcs le mariage que nous avions annoncé de M. Pierre Calvet, employé à la Cie du Bourbonnais, à Cahors, avec Mlle Marcelle Aymard, employée à la Préfecture de Cahors.

Nous renouvelons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Labastide-Marnhac

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif regret la mort de Mme veuve Bonnet, née Autefage, décédée à l'âge de 90 ans.

Nous adressons à Mme Dulac, sa fille, à M. Dulac, ex-ecomme au lycée Buffon, Mme et M. Jean Dulac, chirurgien à Paris; Mme et M. Pierre Dulac, à la famille Autefage nos bien vives sympathies et sincères condoléances.

Pontcirq

Obsèques. — Dimanche ont été célébrées les obsèques de Mme Chatain, décédée à l'âge de 70 ans. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire au cimetière où a eu lieu l'inhumation. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Les Arques

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Rey, décédée à l'âge de 75 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

Fargues

Suites mortelles d'accident. — Ces jours derniers, à Villefranche-de-Lauraguais, un accident d'automobile eut lieu. Un des occupants, le jeune Valentin Rodaro, 20 ans, de Far-

gues, fut gravement blessé. Il fut transporté dans un hôpital de Toulouse où il vint de succomber des suites de ses blessures.

Ses obsèques ont été célébrées à Fargues, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Duravel

Légion d'honneur. — Nous sommes heureux et fiers à la fois de faire connaître que notre éminent compatriote M. Raymond Rey, professeur de Lettres à la Faculté de Toulouse, Maire de Duravel, vient d'être promu Chevalier de la Légion d'Honneur, au titre de l'Education nationale.

Nous n'essaierons pas d'exalter le haut savoir, les connaissances si étendues, l'érudition du nouveau légionnaire qui vient de faire éditer son 9<sup>e</sup> ouvrage, dont 7 couronnés par les Sociétés savantes et qui a obtenu un succès inespéré. Nous nous bornerons simplement à dire que son grand talent n'a d'égaux que sa simplicité, sa modestie et sa bonté.

C'est avec le plus grand plaisir que nous nous faisons l'écho de la population duravelloise et de toute la région pour le féliciter de cette distinction qui l'honore si bien et que nous partageons la joie de ses père et mère et de Mme et M. Van Dooren, ses sœur et beau-frère.

Accident. — Le jeune Etcheber Albert, âgé de 4 ans, est tombé d'une fenêtre du 1<sup>er</sup> étage dans la rue d'une hauteur de 5 mètres environ. C'est miracle que l'enfant ne se soit pas tué dans sa chute; il a simplement reçu des contusions au menton et à un pied. Nous lui souhaitons une rapide guérison.

Le doryphore. — Le doryphore continue ses ravages dans nos champs de pommes de terre qui en sont infestés.

Des traitements divers sont effectués par nos agriculteurs qui se désolent de ce fléau.

Nécrologie. — Dimanche, 7 courant, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques du sieur Jacques Estréguil, 62 ans, enlevé presque subitement. Au cimetière, M. Cax, adjoint au maire, au nom de la Société des Combattants dont il est le Président, a dit un dernier adieu au défunt. Nous adressons à la famille nos meilleures condoléances.

Le même jour, à 17 heures, a été inhumé Marcelin Billard, âgé de 81 ans, que toute la population connaissait et estimait pour sa bonhomie, sa gaieté, sa bonne figure accueillante, malgré son âge avancé. C'est une sympathique figure qui disparaît.

A sa veuve, nous offrons nos sympathiques condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Besombes, 1<sup>er</sup> adjoint. Le Conseil municipal confie au Maire le soin de désigner l'Ingénieur Conseil qui sera chargé de toutes études et travaux concernant le projet d'adduction d'eau. Le compte de gestion du Receveur municipal et le compte administratif du Maire de l'exercice 1935 sont approuvés ainsi que ceux de l'Internat municipal du Collège de Jeunes Filles.

Le Président met l'Assemblée au courant de la situation actuelle des projets mis à l'étude en ce qui concerne :

1<sup>o</sup> l'aménagement dans le bâtiment de Balène d'une grande salle de réunions, conférences, etc. (Le Foyer municipal);

2<sup>o</sup> l'installation du chauffage central à l'école des garçons et un nouvel aménagement de la cour et des préaux.

Ces projets sont adoptés en principe. Un devis sera dressé par M. Bories, Architecte et soumis à une prochaine réunion.

Le tirage au sort désigne l'obligation de 1.000 fr., n<sup>o</sup> 29, de l'emprunt 1934 de 43.920 fr. sur particuliers pour être remboursée à l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet.

Afin de réserver à la main d'œuvre locale les travaux de construction de deux abreuvoirs-lavoirs, l'autorisation de les effectuer en régie est demandée à M. le Ministre de l'Agriculture.

Le Conseil municipal confirme sa décision de confier à Messieurs les Ingénieurs du Service des Mines le contrôle administratif et le contrôle technique de la distribution du gaz et vote le crédit nécessaire à cet effet.

Le règlement et tarif de l'octroi sont prorogés pour 1937, sans aucune modification.

Le budget présenté par le Service vicinal pour l'exercice 1937 est adopté. Est approuvée la dépense relative à

l'Assistance médicale gratuite pour le 2<sup>e</sup> semestre 1935.

Le Président rend compte à l'Assemblée qui l'approuve de la nomination de M. Estival Georges, comme sous-brigadier du Service de la voirie et du Service des Eaux.

Une demande d'élargissement d'un chemin rural est ajournée.

Le Conseil municipal confirme et maintient ses décisions antérieures en ce qui concerne les droits de place dus par les jardiniers-maraîchers et leur recouvrement.

Enfin communication est donnée de l'état actuel de diverses affaires en cours et notamment de la question du canal. En attendant qu'une solution définitive intervienne, une sous-Commission est désignée pour procéder à ce sujet à une étude approfondie.

Trois demandes d'assistance aux femmes en couches reçoivent un avis favorable.

Prélèvement du lait. — M. le Commissaire de police a procédé, ces jours derniers, à des prélèvements d'échantillons de lait qui ont été envoyés au laboratoire de Toulouse aux fins d'analyse.

Laval-de-Cère

Carnet rose. — Mme et M. Ladoux, notre si sympathique facteur de gare, viennent d'hériter d'une mignonne petite fille qu'ils ont prénommée Jacqueline-Simone. Tous nos vœux à la maman et au bébé.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Objets trouvés. — 1. Deux tringles pour rideaux, par M. Ségalar, avenue Gambetta; 2. Une petite fourrure, par Mme Capie, rue Sourde; 3. Un parapluie, par Mme veuve Pébère, avenue Cavagnac; 4. Une broche, par Mlle Jauvion et Boule, avenue Gambetta; 5. Deux clés, par Mme veuve Delpuch, rue Molinié-Montagne; 6. Un briquet, par les jeunes Yves et Odette Thouron, avenue Gambetta; 7. Un cure-ongle, par M. Monsinat, boulevard du Docteur-Cabanès; 8. Un marteau de menuisier, par M. Vigie Pierre, rue Marsès; 9. Une montre, par M. Lacombe Jean, quartier de l'Épingle; 10. Une paire de gants, par M. Maleville, rue St-Romain; 11. Une petite clé, par M. Estieu, retraité, avenue Gambetta.

Objets perdus. — 1. Une clé, par M. Julie, rue de la Mairie; 2. Une montre, par M. Meyzen, conducteur du rouleau compresseur intercommunal.

Etat civil du mois de mai. — Naissance : Roger Bachand, à Bellevue.

Mariage : Fernand Dumas, peintre à Gourdon, et Marcelle Dumas, sans profession à Gourdon.

Décès : Joséphine Malbec, veuve Moniou, 73 ans, à la Madeleine; Henri Cambron, 63 ans, sans profession, place de l'Hôpital; Pierre Jauvion, cultivateur, 77 ans, à Lafontade; Christine Cassan, sans profession, 59 ans, épouse Dalet, au Mas-de-Jacques; Antoine Gibert, cultivateur, 75 ans, à la Poussie; François Vitrac, sans profession, 77 ans, place de l'Hôpital; Michelle Juillard, 14 mois, place de l'Hôpital; Félix Pescador, cultivateur, 77 ans, à la Clède; Marguerite Salvan, sans profession, 82 ans, veuve Laguille, rue Bertrand-de-Gourdon; Pierre Clapion, instituteur en retraite, 82 ans, place de l'Hôpital; Marc Antoine, sans profession, 76 ans, place de l'Hôpital.

Gramat

Foire. — La foire du 14 juin, tombant un dimanche, se tiendra le samedi 13 juin.

Soulomès

Mariage. — Samedi a eu lieu le mariage de Mlle Marcelle Joncquères, de Saulnières, avec un jeune homme du Cantal.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

St-Chamrand

Bonne capture. — M. Baynat, du hameau du Ray, a capturé une fouine qui, dans sa basse-cour, avait saigné 11 poulets.

Salviac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Salviac est convoqué en assemblée ordinaire (session de mai), pour le dimanche 14 juin.

L'ordre du jour est particulièrement chargé : budgets. Les questions de l'horloge, des transformations à effectuer à l'abattoir, l'adduction d'eau,

affaire primordiale, le lavoir de Mazon seront particulièrement étudiées, nous dit-on.

Mais pourquoi les décisions à prendre sont-elles prises devant des bancs vides ?

Les séances du Conseil municipal se déroulent sans bruit, sans heurt, mais c'est pour le mieux être des administrés, nul ne l'ignore et c'est très bien ainsi, c'est le règne de la confiance.

Les vitraux de l'église St-Jacques. — Les vitraux de l'église St-Jacques sont actuellement en réparation à Limoges.

M. Francis Chigot, peintre décorateur, a dressé un devis qui a été accepté par les Beaux-Arts et la commune de Salviac.

Des travaux de réparation sont actuellement exécutés par une entreprise de maçonnerie et sous peu de jours nos vitraux nous reviendront, à la satisfaction des connaissances et des habitants de notre cité, justement fiers de notre église, monument historique réputé.

Meyronne

Chute. — M. Brouqui, ouvrier charpentier, procédait au déchargement d'un camion de bois, lorsqu'il glissa et tomba sur le sol. Dans la chute, M. Brouqui, a reçu de fortes contusions. M. le docteur Lascoux lui a donné les soins nécessaires par son état qui, nous l'espérons, ne sera pas grave.

RENSEIGNEMENTS

POUR ENCOURAGER LA PRÉVOYANCE

La Commission supérieure de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse a décidé, dans le but d'encourager la prévoyance et de récompenser les efforts des anciens déposants de l'Institution, de procéder à l'attribution, d'une dot de 2.000 fr. à un certain nombre de jeunes filles choisies parmi les enfants de titulaires de livrets de la Caisse Nationale des retraites ayant élevé une famille nombreuse.

Pour concourir à l'attribution de ces dots, les candidates et leurs parents devront réunir les conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Le père (ou la mère) devra avoir effectué de son plein gré, en dehors de l'application de la loi sur les Retraites ouvrières et en dehors de toute affiliation à un système collectif de retraites, des versements à la Caisse Nationale des retraites pour la Vieillesse ;

2<sup>o</sup> Il ne devra pas être assujéti à l'impôt général sur le revenu ;

3<sup>o</sup> La jeune fille à doter devra appartenir à une famille d'au moins trois enfants vivants, être âgée de moins de quinze ans et n'avoir pas bénéficié de l'une des dotations accordées au cours des années précédentes.

Dans le cas où plusieurs sœurs se trouveraient dans les conditions requises, la dot serait attribuée à la plus jeune. La sœur cadette d'une jeune fille bénéficiaire d'une dotation accordée au titre des années précédentes peut donc être admise à concourir dès lors qu'elle remplit les conditions exigées.

En outre, si la famille comprend au moins cinq enfants vivants (à défaut de sœur cadette) la plus jeune sœur aînée de la jeune fille dotée depuis au moins trois ans pourra également être admise à concourir dans les mêmes conditions si, depuis lors le père (ou la mère) a poursuivi ses efforts de prévoyance.

La Caisse Nationale des Retraites versera à la Caisse Nationale d'Assurance en cas de décès sur des livrets de capital différé, la somme nécessaire pour constituer, au profit de chaque enfant admis à la répartition, un capital de 2.000 francs payable quand l'enfant atteindra 25 ans.

Les demandes des postulantes seront examinées par la Caisse des Dépôts et Consignations, et les dots seront attribuées dans la limite des crédits disponibles en tenant compte :

1<sup>o</sup> du nombre d'enfants; 2<sup>o</sup> de l'effort de prévoyance des parents.

RABAIS 40 0/0 Réalisation d'un Gros Stock de Marchandises avant inventaire Draperie hommes - Lainages dames - Toiles, linge de table etc., etc., tous tissus Nombreuses chemises de travail sacrifiées "AU PARADIS DES DAMES" Maison J. GIRARD Place du Marché - CAHORS

AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur Louis AVALON; Mademoiselle Rose AVALON et tous les autres parents et amis vous font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Rose-Marguerite AVALON en religion sœur ANSELME

leur fille, petite-fille et cousine, décédée le 8 juin, dans sa 28<sup>e</sup> année, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu mercredi 10 juin, à 7 heures et demie, en la Chapelle des Sœurs Noires. Réunion, rue Frédéric-Suisse, n<sup>o</sup> 1.

Les rhumatismes de la femme

Une femme rhumatisante est menacée dans sa santé et sa joie de vivre. C'est pourquoi il ne faut pas laisser le mal empirer, il faut arrêter, quand il en est temps encore, l'avancement de l'organisme par l'acide urique. Un médicament nouveau, le Gandol, permet heureusement aujourd'hui, grâce à ses composés lithiniques, d'arrêter dans le sang, les muscles et les reins, la surproduction de l'acide urique. C'est pourquoi, sous son action dépurative et calmante, les douleurs, l'enflure, la gêne musculaire, disparaissent graduellement. La cure de cachets de Gandol est de dix jours; toujours bien tolérée, elle vaut 12 fr. 75. Ties Phies et Phie Orliaac à Cahors.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 18 au 23 mai 1936 dans le Lot, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 6 hommes, 1 femme.

Interlocuteurs : 6 hommes.

En extra : néant.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 4 hommes.

Les fonds de chômage a secouru 2 hommes, 1 femme.

CHEZ NOS VOISINS

Une grève en Tarn-en-Garonne

A Laguëpie, les 25 ouvriers et ouvrières d'une usine de chaussures se sont mis en grève. Le patron a prévenu aussitôt les ouvriers qu'il fermerait ses ateliers. Un arbitrage a été demandé au maire. On ne signale aucun autre mouvement de grève en Tarn-et-Garonne.

Les grèves

La situation est sans changement, ce matin, dans les Compagnies d'assurances où un mouvement de grève a commencé de s'étendre hier. Un cahier de revendications a été soumis aux directions et les employés de 6 compagnies parisiennes, craignant un lock-out, ont passé la nuit dans les locaux.

Les employés de 5 autres compagnies ont décidé de ne pas quitter les lieux à midi.

Dans les Compagnies où la grève est effective, des conversations n'ont pas encore été engagées, les directions ayant déclaré, comme conditions l'évacuation des locaux, les employés ont refusé.

Les délégués des syndicats ouvriers et patronaux se rencontreront, cet après-midi, au ministère du Travail.

En Belgique

Le roi Léopold a reçu, à 9 heures, ce matin, M. van Zeeland.

L'esclavage en Ethiopie

Dans un mémoire publié, il est dit que suivant les rapports des autorités italiennes en Ethiopie, un douzième de la population était réduit à l'esclavage. On est sans nouvelles de 10.000 esclaves ayant appartenu au ras Desta.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLAÇON : 15 francs

Un seul modèle de Flaçon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

FILLES DE PRINCE

ROMAN PAR MAX DU VEUZIT

« Tout de même, l'Etat du Diamantino existait, puisque la réponse du ministre des Affaires étrangères disait encore que l'Angleterre et la Russie avaient accepté les lettres de créance de ses représentants officiels. »

« Cette certitude engagea ta marraine à écrire directement au chef du gouvernement, en Amérique... Deux lettres successives restèrent sans réponse et... ne revinrent jamais. »

« De guerre lasse, Mme Le Kérec n'écrivit plus. Elle redoutait aussi de l'exposer à quelque vengeance politique... Sait-on jamais ! C'était tellement drôle que les Américains de là-bas aient laissé ses lettres sans réponse. Et, se rappelant toutes les précautions prises par ton père, ta marraine n'osa plus tenter aucune démarche... Il fallait l'élever d'abord... Ensuite, on verrait ! »

« Chère marraine, elle aussi pensait à moi... »

« Ah ! elle t'aimait ! Ça, on peut le dire ! »

« Comment se fait-il que ma mère ne parle pas d'elle dans son journal ? »

questionna encore la jeune fille. Elle devait cependant bien connaître celle qui allait devenir ma marraine.

« Cela, c'est une autre histoire... Ecoute, ma princesse, il faut que je te la raconte ; sinon, tu ne comprendras jamais tout ce qui s'est passé à ce moment-là... Avec la maladie, puis la mort de ta chère maman, tu n'as pas été baptisée dès ta naissance selon nos habitudes bretonnes... Le recteur était venu l'ondoyer... en attendant qu'on puisse célébrer ton baptême. »

« Elle s'arrêta pour respirer, puis elle poursuivit son récit, après avoir fait signe à Gysyie de s'asseoir et pris elle-même un siège en face de la jeune fille. »

« Quand tu es née, il a fallu aller te déclarer à la mairie... C'est une chose obligatoire, tout le monde le sait. »

« Evidemment. »

« Eh bien, la pauvre Madame se tracassait beaucoup à cause de ça... parce que, ton père n'étant pas là pour tout arranger, elle craignait que l'acte de la légitimation ne suffise pas à l'acte civil. »

« Or, l'instituteur, qui est aussi le secrétaire de la mairie, était malade à cette époque... Il était parti à l'hôpital de Saint-Brieuc pour y subir une grave opération. C'est le maire de Coat-derv, lui-même, qui a rédigé l'acte. C'était un bon vieux paysan, alors ! Il savait tout juste lire et écrire. Il a vu le papier de la légitimation avec ses grands cahets ; il n'a rien demandé de plus... Seulement, il était tout fier d'avoir inscrit sur les registres la naissance d'une petite princesse et il le racontait à tout

le monde. Mme Le Kérec l'a appris comme les autres ! Quand ta pauvre maman est morte, la dame de Kerlan est venue prier devant le lit mortuaire, comme c'est l'habitude chez nous... C'est ce jour-là seulement que, pour la première et la dernière fois, notre châtelaine vit la princesse d'Ampolis, ta maman, déjà défunte. »

« La pauvre Madame était si belle avec son visage de marbre blanc... Elle semblait dormir ! Une belle vierge, on aurait dit ! Mme Le Kérec en fut toute remuée. »

« Quand elle sut que tu étais seule au monde, elle s'intéressa à toi et revint plusieurs fois à Ty-Coz voir la petite orpheline étrangère. »

« Un jour, elle s'offrit à être ta marraine et j'en fus bien heureuse ; pour une petite princesse, il valait mieux une châtelaine, n'est-ce pas ? »

« Si ce n'avait pas été elle, qui donc aurais-tu choisi, Maryvonne, pour tenir ce rôle ? »

Gysyie regardait la vieille femme en souriant affectueusement, car elle savait bien que c'était elle qui devait être sa marraine ; l'autre le lui avait tant de fois expliqué !

« Dame, répondit en effet l'humble Bretonne, ça aurait été moi. Ta mère l'avait dit. On ne connaissait personne d'autre... Mais je pensais dans ma vieille tête : « Une paysanne, marraine d'une princesse, c'est une chose qui ne se doit point. » »

« Et j'ai été contente quand notre dame de Kerlan s'est proposée. »

« Je calculais aussi que je n'étais

pas bien riche et que ça te ferait une vraie protection dans la vie... pour plus tard ! »

« Hélas ! murmura Gysyie avec un soupir, Marraine aussi, nous a quittés. »

« Oui, répondit Maryvonne. Mais tu es au, grâce à elle, une éducation de demoiselle. Elle m'avait dit : »

« — A nous deux, nous l'éleverons ; vous, avec votre cœur et vos soins ; moi, en lui donnant des habitudes de bien-être et des manières de jeune fille du monde. »

« Elle venait te voir à Ty-Coz ; elle aimait que tu sois bien habillée dans les jolies choses de ta layette faites par la chère Madame. »

« Ta marraine s'est toujours d'ailleurs occupée de ta toilette ; mais, à mesure que tu grandissais, Ty-Coz ne lui plaisait plus ; tu courais partout comme un petit lapin... la maison est juste sur le bord du chemin... Elle trouvait cela dangereux à cause des autos qui commencent à circuler dans le pays... Elle craignait, surtout, que tu ne prennes l'habitude de jouer sur la route avec tous les gamins du village et que cela ne te donne de mauvaises manières. »

« On ne peut pas élever une princesse comme une petite paysanne ! C'est pourquoi, un jour, elle me proposa de venir habiter dans le pavillon du château... là où nous sommes. »

« Elle ne voulait pas te séparer de moi, bien sûr, puisque j'ai continué à te soigner... Mais on t'a installé aussi une jolie petite chambre à côté de la

sienne... Depuis, tu as vécu près d'elle au château, autant qu'après de moi, au pavillon... Ta bonne marraine, tu t'en souviens, s'est occupée de tes études, et tu avais tout le grand parc pour courir et jouer à ton aise. »

« C'est vrai, dit Gysyie, pensivement. Grâce à vous deux, j'ai eu une enfance et une jeunesse merveilleuses... J'ai vécu dans un conte bleu. »

« Comme une petite princesse de légende, acheva Maryvonne avec émotion. »

« Un silence était tombé entre les deux femmes. La plus jeune récapitulait tout ce qu'elle venait d'apprendre, la plus vieille songeait à la bonne Mme Le Kérec qui lui avait permis d'élever la petite orpheline selon le rang qu'elle aurait dû occuper si ses parents avaient été près d'elle. »

« Ma Gysyie... Quand je pense aux vingt années qui viennent de s'écouler, je suis heureuse... Je t'ai aimée comme si tu étais vraiment ma fille et j'ai profité de tous tes sourires... Et tu étais belle, et soignée, et vêtue comme les enfants de riches ! Et tu étais tout de même ma fille... Toi, une si belle petite princesse, presque à moi ! »

Gysyie s'élança vers elle et l'embrassa avec fougue. »

« Bien à toi, Mamie, car je t'ai toujours chérie et je t'ai obéi comme une vraie fille. Maintenant que je sais tout ce que tu as fait pour moi et pour ma petite maman, je t'aime encore plus qu'hier, si c'est possible !... D'ailleurs,

tu es tout pour moi... Je n'ai plus que

**DOULEURS D'ESTOMAC, MAUVAISES DIGESTIONS**  
disparaissent après une cure de

**SPÉCIFIQUE S<sup>T</sup>-JEAN**

NOUVEAU GRANULÉ FONDANT

15 fr. TOUTES PHARMACIES  
Brochure et 1<sup>er</sup> timbre  
cachet postal 1 fr. 50  
poste

**PRODUITS**  
**Georges OLLIVIER**  
42, boul. St-Marcel - PARIS

**PLUS D'IVROGNES**

**POUDRE JANEHO**  
Inoffensive, sans goût. Boîte: 10 fr. 60  
Lab. JANEHO, 2, rue de Valenciennes  
Amélioration rapide. Toutes Pharmacies.

ETUDE

DE  
**Maitre Jean FABRE**  
notaire à Cahors

**VENTE**  
DE  
**FONDS DE COMMERCE**

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le dix-neuf mai mil neuf cent trente-six, enregistré à Cahors (A.C.), le vingt-sept mai mil neuf cent trente-six, volume sept cent soixante-treize, folio soixante-six,

Monsieur François-Henri-Charles SARRA, épicière, demeurant à Cahors, rue Lestieu, numéro 1, époux de Dame Maria BABOU-LÈNE,

A vendu à Monsieur Rémi MOMMEJA, infirmier, et Madame Jeanne-Pauline VIERS, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue Lastié, numéro seize,

Un fonds de commerce d'épicerie-mercerie et vins au détail exploité à Cahors, rue Mascoutou, numéro deux et rue Lastié, comprenant l'enseigne « A la Jambé de Bois », la clientèle et l'achalandage, la licence de marchand de vin au détail, le matériel servant à l'exploitation, les marchandises et le droit au bail des locaux où s'exploite le dit fonds.

La prise de possession a été fixée au quinze mai mil neuf cent trente-six.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente, à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, deux, rue Jean-François Caviolè et ce, à peine de forclusion.

Pour premier avis.

J. FABRE.

**L'Agriculture et les Chemins de fer**  
Une nouvelle mesure des grands réseaux en faveur des agriculteurs

**Tarif des Pailles et des Fourrages en Petite Vitesse**

Les grands réseaux ont abaissé, depuis le 26 décembre 1935, de 400 k. à 300 k., par mètre superficiel, le minimum de chargement des wagons de paille et de fourrage pressés.

Ce minimum est uniformément fixé à 160 k. pour la paille et les fourrages en bottes.

Ces deux mesures doivent se traduire par une économie sensible pour les expéditeurs de pailles et de fourrages, quel que soit le mode d'envoi.

Le chemin de fer s'affirme ainsi une fois de plus le mode de transport le plus sûr, le plus économique et le plus régulier.

**3 ECHELLES DE DISTANCES**

**Vous gardez vos souliers en auto ?...  
Gardez donc votre auto en chemin-de-fer !**

Le savez-vous ? Les Grands Réseaux Français peuvent transporter GRATUITEMENT votre auto jusqu'à votre villégiature. La voilà bien, la véritable collaboration "rail-etoiture". Avec ou sans auto...

**Les Souliers...  
pour marcher  
L'Auto...  
pour vous promener  
Le TRAIN...  
pour VOYAGER**

**VITESSE**

**SOYEZ "DANS LE TRAIN"**

Avez-vous la brochure "Comment voyager à prix réduits" éditée par les Grands Réseaux de chemins de fer français ? Elle vous enseigne l'art de ne jamais payer

**SÉCURITÉ**

**LE TRAIN**

**CONFORT**

ALGER à 36 h. de PARIS par PORT-VENDRES

Transbordement direct du train au paquebot

La voie la plus rapide entre Paris et Alger est celle de Paris-Quai-d'Orsay-Toulouse-Port-Vendres.

La traversée est assurée en 20 h. 30 par les rapides et confortables paquebots de la Compagnie de Navigation-Mixte ; ces paquebots modernes sont pourvus des dispositifs de sécurité les plus perfectionnés.

Dans le sens France-Algérie, ils correspondent à un train-paquebot partant de Paris-Quai-d'Orsay les mardis et samedis soirs, à 19 h. 25 (toutes classes, couchettes de 1<sup>re</sup> classe, wagon-lits de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Vendres-Ville et wagons-restaurant) ; l'arrivée à Alger a lieu le surlendemain matin, à 7 h. 00 (durée totale du voyage, 35 h. 40).

C'est non seulement la voie la plus courte, mais celle qui traverse les eaux les mieux abritées.

**Bibliographie**

LAROUSSE MENSUEL  
Sommaire du n° 352 — Juin 1936

La Bathysphère et les recherches qu'elle permet, par M. J. Glandard. — Paul Bourget, par M. Louis Coquelin. — Préparation et applications de la caséine, par M. Marcel Hegelbacher. — Croix du combattant volontaire de la guerre 1914-1918, par M. E. Florimond. — Armand Ménard, dit Dramen, par M. Jean Monval. — Rudyard Kipling, par André Maurois. — Napoléon, par M. Marcel Marion, de l'Institut. — Henri Pierenne, par M. Gustave Dupont-Ferrier, de l'Institut. — Tannenbergh, 23-29 août 1914, par M.R. Lauth. — L'Urbanisme, par M. Jean Hesse. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique. Nombreuses gravures et 3 cartes. Mois croisés. Le numéro, 4 fr. ; chez tous les libraires et librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>).

**"Mon Jardin"**  
Revue de Jardinage  
THOUARS (Deux-Sèvres)

est le guide pratique des amateurs

Essai de 3 mois  
contre 2 fr. en timbres poste

**Essai 3 mois : 2 francs.**

**L'ART VIVANT**  
Revue mensuelle de l'Art, des Élégances et du Tourisme

116 bis, Champs-Élysées, PARIS, 8<sup>e</sup>.  
Tél. : Élysées 26-68.

**EN VENTE PARTOUT**  
Le N° : 7 fr.  
L'abonnement :  
1 an, 70 fr. — 6 mois, 40 fr.  
Ch. postaux : Paris, 1861-20.

**SPÉCIMEN GRATUIT**

**LA PHOSPHIODE GARNAL**

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :  
**ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES**  
**Malades, Grippés et Convalescents**

**LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

**MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.

**MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

**ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

**NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

**La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical**

Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL**. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de **PHOSPHIODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associées à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La **PHOSPHIODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'**ANÉMIE** et les **Pâles couleurs**. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon : 15 francs. — Grandeur unique

**Service d'été sur le P.-O.-MIDI**  
le 15 mai 1936

**Ligne de Brive à Cahors**  
Le train 1685, retardé au départ de Brive (8 h. 03, au lieu de 7 h. 48) relève la correspondance du train 1651 de Limoges (arr. 7 h. 57).

Le train 1693, retardé entre Brive (départ 18 h. 03 au lieu de 15 h. 55) et Cahors (arr. 20 h 27 au lieu de 18 h. 19), relève à Brive la correspondance du train express 55 de Paris (arr. 17 h. 01) et à Cahors d'où il part à 19 h. 02, celle de l'autorail AR. BA de Bordeaux (arr. 18 h. 09).

**Ligne de Toulouse à Brive**  
Le train 1690, retardé, part de Montauban à 18 h. 12 au lieu de 16 h. 43, après avoir relevé le train express 112 de Toulouse, et arrive à Brive à 21 h. 46, au lieu de 20 h. 59, où il correspond au train express 66 sur Paris (départ 22 h.), lui-même en liaison à Limoges avec le train BG.

Entre Montauban et Cahors, le train 1690 ne dessert que Caussade (18 h. 33-18 h. 34), mais la desserte des gares intermédiaires est assurée par le train MV. 9130 circulant sensiblement dans l'ancien emplacement du 1690.

**Ligne de Cahors à Monsempron-Libos**  
Le train, retardé de 15 minutes entre Cahors (départ 18 h. 56 au lieu de 18 h. 41) et Monsempron-Libos (arr. 20 h. 21 au lieu de 20 h. 06) relève à Cahors la correspondance du train express 55 de Paris (arr. 18 h. 41).

**Ligne de Cahors à Capdenac**  
Le train 2103, retardé entre Cahors (départ 19 h. 18 au lieu de 18 h. 36) et Capdenac (arrivée 21 h. 38 au lieu de 21 h. 20) relève à Cahors la correspondance du train 55 de Paris (arr. 18 h. 41).

**AYEZ CET ATOUT**

**LA CARTE A 1/2 TARIF**

Voyagez-vous habituellement sur une certaine ligne ? de Cahors à Toulouse, par exemple ? Prenez une carte à demi tarif valable trois mois ou un an sur ce parcours. Son faible prix est amorti en quelques voyages. En effet, une carte valable en 3<sup>e</sup> classe sur le trajet Cahors-Toulouse (115 km.) coûte seulement : 80 francs pour 3 mois ; 160 fr. pour un an. Ce prix est récupéré après 4 voyages aller et retour dans le premier cas ; après 7 voyages aller et retour dans le second.

**LA CARTE A DEMI TARIF**  
**LA CARTE QUI FAIT GAGNER**

Renseignez-vous dans les gares P.O.-Midi.

**Grands réseaux**  
**de Chemins de fer français**

Pour permettre aux voyageurs qui traversent Paris de se décharger de leurs bagages à main, les Grands Réseaux de Chemins de fer ont organisé un service spécial de transport de ces colis de gare d'arrivée à gare de départ de Paris. Les bagages à main remis à l'arrivée, à la consigne désignée d'une gare tête de ligne, sont transportés, sur demande, dans un très bref délai, à la consigne au départ d'une autre des principales gares parisiennes moyennant un versement de 1 franc par colis avec minimum de 4 francs par envoi.

Pour tous renseignements, s'adresser aux agents des gares et aux bureaux de renseignements.

**pas de bonne semaine...**

La santé est le plus précieux des biens... Voici la belle saison. Profitez de chaque fin de semaine pour refaire votre provision d'air pur, de distraction et de bien-être en utilisant les

**BILLETS DE WEEK-END**  
40 à 50 % de réduction  
suivant la distance.

**SOYEZ "DANS LE TRAIN"**  
**PRENEZ LE TRAIN**

**SANS WEEK-END**

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

**Etude de Maître René BILLIÈRES, Avoué à Cahors, 63, boulevard Gambetta.**

**VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME**  
**A SUITE DE SAISIE IMMOBILIÈRE**  
**d'immeubles en nature de terres labourables, jardin et friches**  
**sis commune de CAHORS**

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI VINGT-CINQ JUIN MIL NEUF CENT TRENTESIX, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.**

On fait savoir à qui il appartiendra :

Que suivant procès-verbal de Ministère de Maître HULDE, huissier à Cahors, en date du deux mars mil neuf cent trente-six, enregistré, visé, dénoncé et transcrit au Bureau des Hypothèques de Cahors, le cinq mars mil neuf cent trente-six, volume cent quatre-vingt-seize, numéro quatre-vingt-cinq ;

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Louis-Adolphe BODERGUE, agent-mécanicien des Postes et Télégraphes, demeurant à Cahors, numéro cinq, place du Théâtre, ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude ;

Sur la tête et au préjudice de :  
Monsieur Fernand-Henri-Jules IMBERT, journaliste ;  
Et Monsieur Jean-Julien IMBERT, électricien ;

Tous deux célibataires, demeurant et domiciliés à Cahors, numéro quarante et un, rue Mascoutou et numéro dix, rue Saint-Pierre, — les sus-nommés pris conjointement et solidairement entre eux ;

Il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles appartenant aux dits sieurs IMBERT, sus-nommés, situés sur le territoire de la commune de Cahors et dont la désignation est ci-après établie ;

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été dressé par Maître DESPRATS, avoué, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre connaissance sans frais.

**DESIGNATION**

**DES**  
**Immeubles à vendre**

TELE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE

Les dits immeubles sont situés sur le territoire de la commune de Cahors et inscrits sous les numéros des sections et plans de la matrice cadastrale de la dite commune.

Ils comprennent :

**ARTICLE PREMIER**

Une parcelle en nature de vigne, lieu dit « Saint-Nampthaise », rue Martin-Baudel, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro deux mille neuf cent trente-cinq partie (2935 p.), section N, pour une contenance de dix-huit ares dix centiares (18 a. 10 ca.), classe un, et pour un revenu cadastral de quarante-trois francs quarante-quatre centimes (43 fr. 44) ;

Une parcelle en nature de vigne, lieu dit « Plaine Saint-Nampthaise », figurant à la matrice cadastrale sous le numéro deux mille neuf cent trente-cinq partie (2935 p.), section N, pour une contenance de quinze ares trois centiares (15 a. 3 ca.), classe un, et pour un revenu cadastral de trente-six francs sept centimes (36 fr. 7 cmes).

**ARTICLE DEUXIEME**

Une parcelle en nature de friche, même lieu dit « Plaine Saint-Nampthaise », figurant à la matrice cadastrale sous le numéro deux mille neuf cent trente-cinq partie (2935 p.), section N, pour une contenance de treize ares quarante centiares (13 a. 40 ca.), classe unique, pour un revenu cadastral de vingt-deux centimes (22 cmes).

**ARTICLE CINQUIEME**

Une parcelle en nature de friche, sise au lieu dit « Pech de Bes », figurant à la matrice cadastrale sous le numéro quatre cent cinquante-neuf (459), section C, pour une contenance de trente-deux ares quatre-vingts centiares (32 a. 80 ca.), classe unique, pour un revenu cadastral de cinquante-trois centimes (53 cmes).

**ARTICLE SIXIEME**

Une parcelle en nature de friche, sise au lieu dit « Crave Morte », figurant à la matrice cadastrale sous le numéro douze cent vingt-neuf partie (1229 p.), section M, pour une contenance de trois ares cinquante centiares (3 a. 50 ca.), pour un revenu cadastral de cinq centimes (5 cmes).

**ARTICLE CINQUIEME**

Une parcelle en nature de friche, même lieu dit, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro deux mille neuf cent trente-cinq partie (2935 p.), section N, pour une contenance de vingt centiares (20 ca.), classe deux, pour un revenu cadastral de quatre-vingt-seize centimes (96 cmes).

L'ensemble de l'article confronté du Nord à propriété Brunet, du Sud à propriété Crumont, de l'Est à propriété Lompèch, et de l'Ouest à propriétés Blanc et Talon.

**ARTICLE DEUXIEME**

Une parcelle en nature de friche, lieu dit « Fon Ferrande », figurant à la matrice cadastrale sous le numéro neuf cent trente-sept (937), section C, pour une contenance de treize ares quarante centiares (13 a. 40 ca.), classe unique, pour un revenu cadastral de vingt-deux centimes (22 cmes).

Une parcelle en nature de friche, même lieu dit, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro neuf cent trente-huit partie (938 p.), section C, pour une contenance de vingt-quatre ares cinquante-cinq centiares (24 a. 55 ca.), classe unique, pour un revenu cadastral de trente-neuf centimes (39 cmes).

Cet article est situé à « Toulouse », près Cahors et confronte à Guillot et autres.

**ARTICLE TROISIEME**

Une parcelle en nature de friche, lieu dit « Combet de Bat », figurant à la matrice cadastrale sous le numéro deux cent trente-cinq partie (235 p.), section A, pour une contenance de treize ares soixante-cinq centiares (13 a. 65 ca.), classe unique, pour un revenu cadastral de cinquante-huit centimes (58 cmes).

Une parcelle en nature de friche, même lieu dit, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro deux cent trente-six partie (236 p.), section A, pour une contenance de treize ares soixante centiares (13 a. 60 ca.), classe unique, pour un revenu cadastral de vingt-deux centimes (22 cmes).

Une parcelle en nature de friche, même lieu dit, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro deux cent trente-neuf (239), section A, pour une contenance de trois ares cinquante centiares (3 a. 50 ca.), classe unique, pour un revenu cadastral de six centimes (6 cmes).

Cet article est situé à Toulouse, près Cahors, et confronte à Guillot et autres.

**ARTICLE QUATRIEME**

Une parcelle en nature de friche, sise au lieu dit « Roc de Buzes », figurant à la matrice cadastrale sous le numéro sept cent cinquante-neuf (759), section B, pour une contenance de quarante-huit ares vingt centiares (48 a. 20 ca.), classe unique, pour un revenu cadastral de soixante-dix-huit centimes (78 cmes).

Cet article est également situé à Toulouse et confronte à Guillot et autres.

lui dûment appelé, de Monsieur Louis-Adolphe BODERGUE sus-nommé, ayant poursuivi la vente et aussi en sa qualité d'adjudicataire surenchérisseur ayant Maître DESPRATS pour avoué ;

il sera procédé le **JEUDI VINGT-CINQ JUIN MIL NEUF CENT TRENTESIX, à QUATORZE HEURES** à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville à la vente sur surenchère du sixième des immeubles dont la désignation précède.

L'ensemble des immeubles ci-dessus décrits et désigné sera mis en vente en un seul lot sur la nouvelle mise à prix de trente-trois mille huit cent trente-cinq francs, ci ..... **33.835 fr.**

**PAIEMENT DES FRAIS**

Les frais exposés au jour de la première adjudication sont stipulés payables par l'adjudicataire, dans les dix jours de la vente, en diminution du prix de l'adjudication.

Les frais de premières enchères et de la présente surenchère devront, dans le même délai, être payés par l'adjudicataire, en sus de son prix, entre les mains de Maître BILLIÈRES, avoué.

**NOTA**

Par suite d'erreurs ou de modifications possibles lors et depuis la constitution du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciative et que par suite la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité du poursuivant ni celle de son avoué.

Il est en outre déclaré, ..... Conformément aux dispositions de l'article six cent quarante-trois du Code de Procédure civile, à toutes personnes être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Fait et rédigé par moi, avoué du surenchérisseur, soussigné, Cahors, le 8 juin 1936.

R. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le juin 1936, fol. c. Reçu onze francs cinquante centimes.

Le Receveur :  
Signé : VIELCAZAT.

Pour plus amples renseignements s'adresser à : Maître BILLIÈRES, avoué, poursuivant la surenchère, ou à Maître DESPRATS, avoué, ayant poursuivi la première vente, lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le même Tribunal, peuvent être chargés d'enchérir.

CAHORS, IMP. COUESLANT